

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kassandra Bergeron-Thivierge](#)

<https://www.cadre21.org/membres/10474e8f6a34422ef93837a8>

Date d'obtention : 2024-10-23 16:46:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je comprends que la trousse sexto est un projet collaboratif visant à uniformiser les interventions en fournissant des outils pour traiter méthodiquement les dossiers de sextage. Elle a pour objectifs d'augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions afin d'éviter la diffusion d'images pouvant être considérées comme de la pornographie juvénile, tout en réduisant les conséquences pour les jeunes concernés. De plus, elle offre davantage de soutien aux intervenants scolaires, les aidant lors de leurs échanges avec les adolescents et leurs parents. La trousse sexto permet d'analyser la situation, d'en explorer la nature, les intentions, ainsi que l'ampleur du problème. La trousse permet également une prise en charge beaucoup plus rapide de la situation. Elle aide le jeune et son entourage à se sentir plus en sécurité et, surtout, elle limite la propagation de contenus pouvant être considérés comme de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être plus confiante lorsque j'interviendrai dans ce genre de situation. Elle m'offrira également une méthode d'intervention uniforme, me protégeant en tant qu'intervenante, tout en préservant les jeunes impliqués en leur expliquant ce que le sextage implique au regard de la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de faire la distinction entre un acte malveillant et un acte impulsif. S'il s'agit d'un acte malveillant, ce sera le service de police qui se chargera de la suite du dossier. Il est primordial de ne JAMAIS consulter le contenu sur le téléphone du ou des jeunes, car cela constituerait une consommation de pornographie juvénile. Il est également essentiel d'être rassurant lors de notre intervention tout en informant sur les conséquences et les impacts de la situation, afin que cela ne se reproduise pas.